LISTE DES ORGANISMES QUI SERONT CONSULTÉS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ORGANISATION CLINIQUE ET À LA GESTION DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (PL 130)

- Fédération des médecins spécialistes du Québec;
- Fédération des médecins omnipraticiens du Québec;
- Association des conseils des médecins, dentistes et pharmaciens;
- Collège des médecins du Québec.

Commission de la santé et des services sociaux

Déposé le : 28 Sept. 2017

No: C555-100

Secrétaire :